

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2011

L'an deux mil onze, le vingt sept avril à 19 Heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Claire PASUT, Maire.

PRÉSENTS – Mme PASUT - M.FOLTRAN - Mme TEXEIRA - M.GOULINAT - Mme FATMI - M.FERREIRA - Mme ORTIZ-DUBOIS - M.LOUALICHE - M.BEGHIIN - Mme PRADES - M.GERVAUD - Mme LASSIGNARDIE -M.DUMON - Melle LAENS - M.RUMEAU - M.MASSE - Mme MALBOS - M.DESSEIN - Mme GEOFFROY - M.FORGET --

Excusées : Mme BOYES - M.ORTIZ - Mme SCHMIDLIN - Mme GRASA - Mme VIEIRA - M .GAY .

Absents — Mme DEVAUX - Mme MALVESTIO-LAFARGUE - M.DAYNES.

Ont donné pouvoir :

- Mme BOYES à M.GOULINAT
- M.ORTIZ à M.FERREIRA
- Mme GRASA à Mme PASUT
- Mme SCHMIDLIN à Mme ORTIZ-DUBOIS
- Mme VIEIRA à Mme GEOFFROY
- M.GAY à M.FORGET

Secrétaire de séance : M.LOUALICHE

Présents	20
Absents	9
Pouvoirs	6
Votants	26

Ordre du jour

FINANCES

- 1) Approbation des Comptes administratifs 2010 : budget principal et budgets annexes
- 2) Affectation des résultats de l'année 2010 : budget principal
- 3) Approbation des comptes de gestion 2010 : budget principal et budgets annexes CAFI et ZAC de BUGATEL
- 4) Bilan des acquisitions et cessions foncières de l'année 2010.
- 5) Vote du Budget Primitif 2011 : budget principal et budgets annexes
- 6) Fiscalité Directe Locale 2011
- 7) Avance remboursable au club de Judo

ADMINISTRATION GENERALE

- 8) Election d'un adjoint suite à démission
- 9) Indemnités de fonction allouées aux adjoints et conseillers délégués
- 10) Mise à jour des commissions suite au remplacement d'un conseiller municipal démissionnaire
- 11) Désignation de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants à la CCGV
- 12) Modification du tableau des effectifs du personnel communal

QUESTIONS DIVERSES

FINANCES

1) Approbation des Comptes administratifs 2010 : budget principal et budgets annexes

Mme Fatmi, adjointe aux finances, présente les comptes administratifs de la commune.

COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE

COMPTE ADMINISTRATIF		2007	2008	2009	2010
Section de fonctionnement	résultat reporté (N-1)	191 228,77	106 243,00	66 255.47	317 815.89
	dépenses réalisées en N	5 064 037,39	4 984 040,81	4 413 476.20	4 691 052.47
	recettes réalisées en N	5 124 435,41	5 140 670,88	5 298 055.90	5 693 120.19
	Résultat de fonctionnement	251 626,79	262 873,07	950 835.17	1 319 883.61
Section d'investissement	résultat reporté (N-1)	-202 535,27	-202 233,79	845 362.00	-164 935.28
	dépenses réalisées en N	1 055 607,18	1 223 486,99	3 391 243.72	1 594 698.52
	recettes réalisées en N	1 055 908,66	2 271 083,18	2 380 946.44	1 669 491.92
	Résultat des opérations de l'exercice	- 202 233,79	845 362,40	- 164 935.28	-90 141.88
	Restes à réaliser dépenses	583 913,00	2 760 360,00	937 293.00	1 176 163
	Restes à réaliser recettes	640 763,00	1 718 380,00	469 209.00	334 856
	Résultat définitif d'investissement	-145 383,79	-196 617,60	- 633 019.28	-931 448.88
	Résultat global	106 243,00	66 255,47	317 815.89	388 434.73
Affectation du résultat					
	Résultat de fonctionnement	251 626,79	262 873,07	950 835.17	1 319 886.61
	Déficit reporté d'investissement (affectation résultat)	-145 383,79	-196 617,60	-633 019.28	-931 448.88
Excédent à reporter en fonctionnement.				388434.73	
	106 243,00	66 255,47	317 815.89	3	

L'excédent du budget principal continue à progresser tout en maintenant un investissement important entièrement autofinancé.

La capacité d'autofinancement dégagée est de **722 474 €** soit + 19 % par rapport à 2009

COMPTE ADMINISTRATIF ANNEXE CAFI

COMPTE ADMINISTRATIF		2007	2008	2009	2010
Section de fonctionnement	résultat reporté (N-1)	-128 580,24	-134 129,84	-133 276.70	-191 070,82
	dépenses réalisées en N	69 549,60	72 395,23	69 160.72	69 538,68
	recettes réalisées en N	64 000,00	73 248,37	11 366.60	53 866.53
	Résultat de fonctionnement	-134 129,84	-133 276,70	-191 070.82	-206 742,97
Section d'investissement	résultat reporté (N-1)	-171 425,60	70 540.10	92 064.20	-241 025,12
	dépenses réalisée en N	93 258,14	71 413,52	1 009 473.22	964 924,73
	recettes réalisées en N	335 223,84	92 937.62	676 383.90	832 371,57
	Résultat des opérations de l'exercice	70 540,10	92 064.20	-241 025.12	-373 578,28
	Restes à réaliser dépenses	12 809,00	44 729,00	2 250 743.00	4 772 343,00
	Restes à réaliser recettes	34 371,00	80 813,00	2 208 436.00	5 138 249,00
	Résultat définitif d'investissement	92 102,10	128 148.20	-283 332.12	-7 672,28
Résultat final		-42 027,74	- 5128.50-	- 474 402.94	-214 415.25

La prise en charge par le budget principal d'un déficit chronique de 50 000 € n'est plus reconduite depuis 2009 dans un souci de transparence budgétaire. De ce fait, la section de fonctionnement du CAFI affiche un déficit plus conforme à l'exercice budgétaire ; la commune ne perçoit aucune aide exceptionnelle de l'Etat ; une demande est en cours auprès de M. le Préfet afin que l'Etat honore ses engagements définis dans une convention établie en 1980.

COMPTE ADMINISTRATIF ANNEXE ZAC DE BUGATEL

COMPTE ADMINISTRATIF		2007	2008	2009	2010
Section de fonctionnement	résultat reporté (N-1)	0,35	360 673,21	285 278.20	158 755.76
	dépenses réalisées en N	487 927,14	75 394,95	126 523.01	105 343.57
	recettes réalisées en N	848 600,00		0.57	0
		360 672.86	-75 394,95	-126 522.44	-105 343.57
	Résultat de fonctionnement	360 673,21	285 278,26	158 755.76	53 412.19
Résultat final		360 673,21	285 278,26	158 755.76	53 412.19

Tableau consolidé CA 2010

	Budget				
	Commune	CCAS	CAFI	Zac Bugatel	Consolidé
<u>1 - Calcul du résultat</u>					
<u>A -Fonctionnement</u>					
résultat reporté (N-1)	317 815.89	7 750.39	-191 070.82	158 755.76	293 251.22
dépenses réalisées en N	4 691 052.47	32 699.69	69 538.68	105 343.57	4 898 634.41
recettes réalisées en N	5 693 120.19	28 494.10	53 866.53	0.00	5 775 486.82
Résultat de fonctionnement	1 319 883.61	3 544.80	-206 742.97	53 412.19	1 170 103.63
<u>B -Investissement</u>					
résultat reporté (N-1)	-164 935.28		-241 025.12		-405 960.40
dépenses réalisées en N	1 594 698.52		964 924.73		2 559 623.25
recettes réalisées en N	1 669 491.92		832 371.57		2 501 863.49
Résultat de clôture	--90 141.88		-373 578.28	0,00	-463 720.16
Restes à réaliser dépenses	1 176 163,00		4 772 343,00		5 948 506,00
Restes à réaliser recettes	334 856.00		5 138 249.00		5 473 105.00
Résultat définitif d'investissement	--931 448.88		-7 672.28	0,00	-939 121.16
Résultat global	388 434.73	3 544.80	-214 415.25	53 412.19	230 982.47
<u>2 - Affectation du résultat de fonctionnement</u>					
résultat de fonctionnement	1 319 889.61	3 544.80	-206 742.97	53 412.19	
excédent / déficit reporté investissement	931 448.88		-7 672.28		
fonctionnement	388 434.73	3 544.80	-206 742.97	53 412.19	

Après cet exposé, Mme FATMI demande si l'assemblée a des observations à formuler.

M. Forget souhaite des précisions sur les articles 60623 Alimentation – 60681 Autres matières et fournitures et 6156 : Maintenance - en augmentation par rapport à 2009.

Mme Fatmi répond que l'intégration de la crèche impacte sur l'article 60623, que l'article 60681 doit être appréhendé dans sa globalité compte tenu que les sous articles ont été fusionnés en 2010 et que l'article 6156 qui correspond à la maintenance du matériel et des contrôles de sécurité a subit de nouvelles charges.

Mme le Maire précise que de nouveaux contrats d'entretien sont nécessaires pour le nouvel ascenseur de l'école Boudard et la vérification des poteaux incendie, par exemple.

Mme Geoffroy constate que l'augmentation des dépenses de personnel est en adéquation avec l'atténuation des charges.

Mme le maire fait remarquer que les dépenses de fonctionnement sont en diminution de plus de 372 000 € par rapport à 2007.

Avant de passer au vote, conformément à l'a réglementation, Mme le Maire quitte la salle,

Les comptes administratifs 2010 de la commune, du CAFI et de la ZAC de Bugatel sont adoptés par **21 voix pour et 4 abstentions**,

2) **Affectation des résultats de l'année 2010 : budget principal**

Attendu les résultats du compte administratif 2010 du budget principal laissant apparaître un excédent de fonctionnement de 1 319 883.61 € et un besoin de financement de sa section d'investissement avec les restes à réaliser de 931 448.88 €,

VU l'avis de la commission des finances en date du 15 avril 2011

Le conseil municipal **approuve** les résultats de l'année 2010 **par 22 voix pour et 4 abstentions**.

C/1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	931 448,88 €
C/002 –Excédent reporté	388 434,73 €

3) **Approbation des comptes de gestion 2010 : budget principal et budgets annexes CAFI et ZAC de BUGATEL**

Mme Fatmi, Adjointe aux Finances présente les comptes de gestion 2010 :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-21 et L.2343-1 et 2,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes de l'exercice 2010,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le conseil municipal, **approuve** les comptes de gestion 2010 du budget principal et des budgets annexes du CAFI et de la ZAC de Bugatel établis par le trésorier **par 22 voix pour et 4 abstentions**

4) **Bilan des acquisitions et cessions foncières de l'année 2010.**

Mme Fatmi, adjointe aux finances, rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L.2241-1 du CGCT, les communes doivent dresser les bilans annuels des acquisitions et cessions de l'année écoulée afin d'être soumis à validation par leur conseil municipal.

ACQUISITIONS COMMUNALES :

Aucune acquisition n'a été réalisée au cours de l'année 2010.

CESSIONS COMMUNALES :

Au cours de l'année 2010, la commune a encaissé la vente de biens :

CESSIONS				
Désignation	Situation	Références Cadastrales	Objet	Montant
Terrains	CAFI	AS 142 – AS 143 – AS 146	Construction de 32 logements par Ciliopée Habitat	38 629.40 €

Le Conseil Municipal **approuve, à l'unanimité**, le bilan des acquisitions et cessions foncières 2010.

5) **Vote du Budget Primitif 2011 : budget principal et budgets annexes**

Mme Fatmi, Adjointe aux finances, sur avis favorable de la Commission des Finances réunie le 21 avril 2011, **propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le vote du budget primitif 2011 de la commune et de ses budgets annexes, qui s'équilibrent tant en dépenses qu'en recettes** comme suit :

Budget principal	Section de fonctionnement	6 226 000 €
	Section d'investissement	5 310 782 €
Budget annexe du CAFI	Section de fonctionnement	673 101 €
	Section d'investissement	5 259 765 €
Budget ZAC de Bugatel	Section de fonctionnement	53 413 €
	Section d'investissement	Néant

Le niveau de vote se fait par chapitre pour la section de fonctionnement et par opération pour la section d'investissement.

1) Le budget principal

Ce budget d'un montant global de **11 536 782 €** s'équilibre tant en section de fonctionnement que d'investissement comme suit :

Section de fonctionnement : 6 226 000 €

Section d'investissement : 5 310 782 €

A - la section de fonctionnement

a) Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement – dépenses réelles et dépenses d'ordre - se répartissent par chapitres, selon détail ci-après :

11 : Charges à caractère général	990 000 €
12 : Charges de personnel	2 988 700 €
65 - Charges de gestion courante	621 110 €
66 Charges financières	262 030 €
67 – Charges exceptionnelles	19 215 €
022 - Dépenses imprévues :	49 078 €
Les dotations aux amortissements	95 163 €

b) Les recettes

70 - Produits des services	439 198 €
73 - Impôts et taxes	3 398 017 €
74 - Dotations et participations	1 517 030 €
75 - Autres produits de gestion courante	26 751 €
013 - Les atténuations de charge	399 500 €
76 - Les produits financiers	70 €
77 - Les produits exceptionnels	7 000 €
Recettes d'ordre	
Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2010 reporté	388 434 €
Les opérations d'ordre (immobilisations incorporelles)	50 000 €

B – La section d'investissement

a) Les dépenses

Les dépenses de la section d'investissement d'un montant global de 5 310 782 € se répartissent en dépenses réelles d'une part : dépenses financières, dépenses d'équipement et déficit antérieur et d'autre part, les dépenses d'ordre : les écritures d'ordre de section à section et les opérations patrimoniales.

Les dépenses financières		
remboursement du capital de la dette :	325 652 €	
remboursement partiel du prêt relais TVA contracté en 2009	430 000 €	
Les dépenses d'équipement		
Propositions nouvelles :	3 238 825 €	Les nouveaux projets portent sur :
		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Aménagement espaces urbains (rue des écoles – Aménagement de la Place aux bois et des abords de la Tour du Roy) ➤ Mise aux normes bâtiments communaux et scolaires ➤ Construction d'un ALSH ➤ Construction d'un Centre Technique Municipal (1^{ère} tranche) ➤ Travaux de restauration Eglise Chapelle Nord ➤ Acquisition matériel et mobilier (écoles - services techniques - administratifs...) ➤ Travaux de voirie et d'assainissement
Restes à réaliser	1 176 163 €	
Les dépenses d'ordre		
Travaux en régie	50 000 €	
Déficit d'investissement reporté	90 142 €	

b) Les recettes

Les recettes réelles		
FCTVA sur investissement 2010	155 772 €	Application du Plan de relance de l'économie : FCTVA N-1
TLE	49 594 €	
Affectation du résultat 2010	931 448 €	
Produit des emprunts Prêt relais TVA	640 000 €	
Produit des emprunts Long terme	750 000 €	
Produit des emprunts moyen terme (CAF)	248 325 €	
Recettes nouvelles	854 920 €	en fonction des programmes de travaux (participations – subventions) :
Les restes à réaliser	334 856 €	
Cession de terrain	50 000 €	
Les recettes d'ordre		
Virement de la section de fonctionnement	1 200 704 €	
Dotation amortissement	95 163 €	

2 - Les budgets annexes

A – le CAFI

La section de fonctionnement s'équilibre à **673 101 €** avec :

- une reprise du déficit antérieur de 206 743 €
- la prise en compte de la participation de l'Etat aux Frais de Fonctionnement du CAFI de 2001 à 2010 : 659 500 €

La section d'investissement s'équilibre à **5 259 765 €** avec :

- une reprise du déficit d'investissement antérieur de 373 579 €
- des opérations d'équipement en restes à réaliser et propositions nouvelles (maquette ANRU)
- des opérations patrimoniales

Pour équilibrer les opérations inscrites dans la maquette ANRU, sont prévus :

- le virement de la section de fonctionnement d'un montant de : 394 083 €
- un prêt relais TVA de 707 584 €

B – La ZAC DE BUGATEL

La proposition de budget porte sur l'inscription en section de fonctionnement des crédits concernant les frais d'études pour un montant de **53 413 €** en dépenses et du report de l'excédent 2010 du même montant.

Pas d'inscription en section d'investissement.

Après cet exposé, Mme FATMI demande si l'assemblée a des observations à formuler.

Mme Geoffroy note une forte augmentation des dépenses liées au fonctionnement de la crèche et souhaite connaître la date d'intégration de cette structure à l'intercommunalité.

Mme le Maire répond qu'elle est prévue en septembre 2011 mais que par mesure de précaution, les prévisions budgétaires intègrent les dépenses et recettes de cette structure sur l'année.

Mme Geoffroy demande l'objet de l'étude de réhabilitation de la bastide.

Mme le Maire rappelle que la réhabilitation de la bastide comporte l'aménagement de la place aux bois et l'aménagement des abords de la Tour du Roy.

Mme Geoffroy suppose que la cession de terrain correspond à celle du CAFI à Habitallys, calculée sur la base de l'estimation au m² de France Domaine

Mme le Maire confirme.

M. Forget fait remarquer que les dépenses de fonctionnement d'un montant de 6 226 000 € sont en augmentation par rapport à 2010.

Mme le Maire rétorque que les dépenses de fonctionnement sont néanmoins en très nette diminution par rapport à 2007.

Cependant, elle rappelle la menace de l'emprunt toxique contracté par la précédente municipalité en 2007, et dont on découvre la perversité.... Son taux peut exploser fin 2011. Mais son mode de calcul ne permettra d'être fixé qu'à l'échéance de décembre 2011.

Le contrat permet de rembourser le capital par anticipation, mais la pénalité est dissuasive. Calculée au 13/04/ 2011, elle était de 948 000 € pour un capital restant dû de 3 234 000 €.

Le conseil municipal **adopte** le budget primitif principal et les budgets annexes CAFI et ZAC de Bugatel de l'année 2011 **par 22 voix pour et 4 abstentions.**

6) **Fiscalité Directe Locale 2011**

Mme Fatmi, Adjointe aux Finances, rappelle à l'assemblée que dans le cadre de la préparation budgétaire, l'état de notification des taux d'imposition 2011 des taxes d'habitation et foncières, est un élément prépondérant dans l'équilibre budgétaire.

Compte tenu de :

- La crise économique
- La maîtrise des dépenses à caractère général
- La capacité d'autofinancement dégagée

Sur avis favorable de la commission des finances réunie le 21 avril 2011, elle propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les impôts locaux et de reconduire au budget 2011, pour chacune des 3 taxes, les taux appliqués en 2010.

Le conseil **à l'unanimité approuve** la reconduction de la fiscale directe locale 2011 sur les bases de 2010, tel que présenté ci-dessous.

Nature de la taxe	Base 2011	Taux proposé	Produit attendu
Taxe d'habitation	6 082 000	12.57 %	764 507 €
Taxes foncières propriétés bâties	5 297 000	25.56 %	1 353 913 €
Taxes foncières non bâties	164 000	118.55%	194 422 €
			2 312 842 €

7) Avance remboursable au club de Judo

Monsieur Loualiche, Adjoint aux sports, informe l'assemblée que suite à un contentieux qui a entraîné des frais importants, le club de judo connaît une difficulté financière conjoncturelle qu'il ne peut surmonter seul sans aide de la collectivité.

Dans le cadre de la répartition des subventions pour l'année 2011, la commission des Associations propose de verser une avance remboursable de 4 000 € sur 4 ans à partir de 2012.

Il propose :

- d'octroyer au Club de Judo une avance remboursable sur 4 ans à partir de 2012.
- De prélever ce montant sur les crédits non affectés prévus à l'article 75748 : subventions.

M. Forget rappelle ce qu'il a dit en commission des associations, à savoir qu'il était défavorable à la subvention exceptionnelle de 4 000 € et qu'il préconisait un prêt de 8 000 €, qui n'aurait pas mis le club en plus grandes difficultés financières.

M. Loualiche précise que cette solution risquait de démoraliser les bénévoles très impliqués dans la bonne gestion du club.

Mme le Maire souligne la gestion exemplaire de cette association, l'implication importante des bénévoles et les efforts qu'ils consacrent pour organiser des manifestations qui leur procurent des recettes. De ce fait, elle considère qu'il serait très maladroite de démotiver une telle équipe alors que le club se relève de ses difficultés internes et que ses effectifs augmentent.

Mme Geoffroy regrette que cette décision n'ait pas été prise pour d'autres associations, et notamment pour l'école de musique.

Mme le Maire répond que l'école de musique n'a jamais été en difficultés financières. Elle confirme qu'il n'y avait pas de conflit avec les bénévoles, pas de dérive, pas de malhonnêteté, que la gestion financière était claire et transparente. Les bénévoles n'étaient pas préparés à gérer des conflits du travail, des licenciements de personnel réglés par le conseil des prudhommes connu par sa bienveillance envers les salariés et son intransigeance envers les employeurs. Il était donc du devoir des élus de pointer un problème de gestion, pénalisant pour la commune, principal financeur de la structure.

Elle précise que le nouveau conseil d'administration fait fonctionner l'école avec un budget plus réduit à activité égale. La comptabilité est suivie par un bénévole, qui dispose il est vrai, du fait de son activité professionnelle, de compétences très utiles à l'association. Celui-ci confirme que l'école devrait récupérer un trop versé de charges URSSAF de plus de 15 000 €. C'est donc qu'elle coûtait plus cher qu'elle n'aurait dû.

Mme Geoffroy prétend qu'elle n'a pas les mêmes informations.

Le conseil municipal **décide, à l'unanimité**, d'octroyer au club de judo une avance remboursable de 4 000 € sur 4 ans à partir de 2012.

ADMINISTRATION GENERALE

8) Election d'un adjoint suite à démission

Mme le Maire informe l'assemblée que pour des raisons professionnelles, Mme Safia FATMI, par courrier en date du 20 avril 2011, a exprimé son intention de démissionner, à compter du 1^{er} mai 2011, de ses fonctions de Maire-Adjoint, tout en conservant son mandat de Conseiller Municipal.

Cette démission a été transmise par Mme FATMI à Monsieur le Préfet.

Vu la délibération n°2008/19 du 21/03/2008 relative à l'élection des adjoints au maire,

Vu la délibération n°2011/25 du 18 avril 2011 modifiant la délibération n° 2008/18 du 21/03/2008 portant le nombre d'adjoints de 8 à 7.

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement de l'équipe municipale, il est nécessaire de pourvoir au remplacement du poste vacant de 4^{ème} adjoint, conformément aux dispositions de l'article L 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

Mme le Maire propose à l'assemblée de procéder à la désignation du 4^{ème} adjoint au maire, au scrutin secret à la majorité absolue, conformément à l'article L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Avant de passer au vote à bulletin secret, Mme le Maire remercie Mme Fatmi de l'excellent travail qu'elle a fourni au service de la collectivité. Elle salue ses compétences et sa capacité de travail. L'évolution de sa carrière professionnelle lui laissant moins de temps pour l'exercice de ses fonctions d'adjointe aux finances, elle préfère passer le relais en douceur, en transmettant son savoir faire à la personne qui lui succèdera. Elle félicite Mme Fatmi pour son sens des responsabilités et pour son respect de ses engagements. Puis elle propose la candidature de Mme Christine LAENS, au poste de 4^{ème} adjoint, pour succéder à Mme Fatmi avec les mêmes délégations.

Résultat du vote

26 votants
4 blancs
22 suffrages exprimés
22 voix pour Mme Laens

Mme LAENS est installée dans les fonctions de 4^{ème} adjoint.

9) **Indemnités de fonction allouées aux adjoints et conseillers délégués**

Suite à la suppression d'un poste d'adjoint (délibération n° 2011-25 du 18 avril 2011), Madame le Maire propose de maintenir le montant des indemnités pour les adjoints et conseillers délégués.

Compte tenu de 7 adjoints, le montant de l'enveloppe indemnitaire s'exprime ainsi :

- 22 % de l'indice brut 1015 x 7 x 15 % (majoration chef lieu de canton), soit :
- 16.5 % de l'indice brut 1015 par adjoint et 11 % de l'indice brut 1015 pour les conseillers délégués.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DECIDE par 22 voix pour et 4 abstentions** :

- De maintenir les taux des indemnités de fonctions allouées aux adjoints et conseillers délégués :
 - Adjoints : 16.5 %
 - Conseillers délégués : 11 %
- De prendre en compte la majoration de 15 % pour chef lieu de canton pour le calcul de l'enveloppe indemnitaire des adjoints

10) **Mise à jour des commissions suite au remplacement d'un conseiller municipal démissionnaire**

VU le Code Général des Collectivités Territoriale,

VU la délibération du 21 mars 2008 portant création des commissions municipales et désignation de leurs membres,

Considérant la démission de Monsieur Michel ARNAUD, conseiller municipal et de son remplacement par Mme Maria de Lurdes VIEIRA,

Considérant le manque de disponibilité de certains élus,

Considérant le nouveau tableau des adjoints,

Considérant que les modifications proposées sont sans influence sur la représentation proportionnelle au sein des commissions municipales telles qu'elle résulte de l'élection du 20 mars 2008,

Mme le Maire propose :

- De remplacer M.ARNAUD par Mme VIEIRA dans les commissions :
 - Travaux, urbanisme, voirie réseaux, espaces verts
 - Développement durable, agriculture, hydraulique
 - Associations, animations, marché, commerce
- De remplacer Mme DEVAUX par Melle LAENS dans les commissions :
 - Culture, Tourisme, Patrimoine,
 - Associations, animation, marché, commerce
 - Finances, marchés publics, personnel
- De remplacer Mme DEVAUX par M.LOUALICHE dans la commission :
 - Communication.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **par 24 voix pour et 2 abstentions DECIDE** de valider le tableau des commissions municipales comme suit :

Travaux, Urbanisme, voirie réseaux, espaces verts	MM. FOLTRAN - DUMON - DESSEIN - ORTIZ - Mme PRADES – M. GOULINAT- Mme VIEIRA -M.DAYNES
Développement durable, agriculture, hydraulique	MM GOULINAT- FERREIRA - Mme GRASA - MM GERVAUD – DESSEIN - DUMON - Mme VIEIRA - M.GAY
Ecoles, services périscolaires, jeunesse, sport, CLSH	Mme ORTIZ-DUBOIS – M. LOUALICHE - Mmes LASSIGNARDIE - MALBOS - MM RUMEAU - BEGHIN - FORGET - Mme GEOFFROY
Communication	M.M LOUALICHE - MASSE - DUMON - Mme GRASA -Melle LAENS - Mme TEIXEIRA - Mme GEOFFROY- Mme MALVESTIO
Culture, tourisme, patrimoine	Mme PRADES - Melle BOYES - Mr FOLTRAN - Mme LASSIGNARDIE - Mr FERREIRA - Melle LAENS - Mme MALVESTIO -M.DAYNES
Association, animations, marché, commerce	M. RUMEAU - Melle LAENS - Mme FATMI -Mr LOUALICHE - Mme PRADES - Mme ORTIZ-DUBOIS -Mr FORGET - Mme VIEIRA
Finances, marchés publics, personnel	Mme FATMI - Mr ORTIZ - Mme TEIXEIRA - Mr GOULINAT - Melle LAENS - Mr FOLTRAN - Mme GEOFFROY - Mr GAY.

11) Désignation de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléant à la CCGV

Compte des modifications enregistrées dernièrement, Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'il convient de procéder à la désignation de deux délégués titulaires et de deux suppléants à la Communauté de communes du Grand Villeneuveois.

Considérant les délibérations n°2008/20 du 21 mars 2008 et n° 2008/64 du 26 juin 2008 portant désignation des délégués titulaires et suppléants à la CCGV,

Considérant la délibération n°2009/71 du 5 novembre 2009 portant désignation des délégués titulaires et suppléants à la **CCGV**,

Conformément à l'article 7 des statuts de la communauté de communes du grand villeneuveois, qui prévoit la désignation de 8 délégués titulaires et 3 délégués suppléants pour notre commune, *Considérant* la nécessité de disposer de délégués disponibles pour siéger dans les organismes extérieurs,

Il convient de procéder à la désignation de 2 délégués titulaires et de 2 délégués suppléants conformément à l'article L.5211-7 du CGCT (élection au scrutin secret à la majorité absolue).

Mme le Maire propose les candidatures de :

Délégués titulaires :

- Mme LAENS en remplacement de Mme FATMI
- M. DESSEIN en remplacement de Mme DEVAUX

Délégués suppléants :

- M. FOLTRAN en remplacement de M. DESSEIN
- M. BEGHIN en remplacement de Mme LAENS

Résultat des votes

- Délégués titulaires :

Votants : 26
 Exprimés : 26
 Mme LAENS : 22 voix
 M.DESSEIN : 22 voix

- Délégués suppléants :

Votants : 26
 Exprimés : 26
 M.FOLTRAN : 22 voix
 M.BEGHIN : 22 voix

Sont élus à la majorité absolue (22 voix pour)

- En qualité de délégués titulaires à la CCGV : Melle Christine LAENS et M.Bertrand DESSEIN
- En qualité de délégués suppléants à la CCGV : M. Lino FOLTRAN et M. Hervé BEGHIN

12) Modification du tableau des effectifs du personnel communal

Mme le Maire fait part à l'assemblée du départ de plusieurs agents qui feront valoir leurs droits à la retraite en cours d'année et qu'il est nécessaire, dans le cadre de la réorganisation des services, d'anticiper leurs remplacements. Ces emplois pouvant être occupés par des agents relevant d'un autre grade ou d'un autre cadre d'emplois, il convient, pour optimiser le recrutement, de prévoir une ouverture de poste sur différents grades et cadres d'emplois ne figurant pas au tableau des effectifs.

Mme le Maire propose de créer les emplois suivants :

Filière administrative

- 2 emplois d'attaché territorial

Filière culturelle

- 1 emploi d'assistant de conservation du patrimoine de 2^{ème} classe
- 1 emploi d'assistant de conservation du patrimoine de 1^{ère} classe
- 1 emploi d'assistant de conservation du patrimoine Hors classe
- 1 emploi d'assistant qualifié de conservation du patrimoine de 2^{ème} classe
- 1 emploi d'assistant qualifié de conservation du patrimoine de 1^{ère} classe

Filière police municipale

- 1 emploi de garde champêtre principal
- 1 emploi de garde champêtre chef
- 1 emploi de garde champêtre chef principal
- 1 emploi de brigadier
- 1 emploi de brigadier chef principal

Filière technique

- 1 emploi d'adjoint technique de 1^{ère} classe
- 1 emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- 1 emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **DECIDE, à l'unanimité**, la création à compter du 1^{er} juillet 2011 de différents grades, dans différentes filières, tels que présentée ci-dessus.

Mme Geoffroy demande si tous les postes ouverts seront pourvus.

Mme le Maire lui répond que 5 agents feront prochainement valoir leurs droits à la retraite, d'autres sont en longue maladie ou maladie longue durée. Il convient donc d'anticiper. En fonction des candidatures retenues, seuls les grades utiles seront maintenus.

M. Forget demande l'avancement du dossier du lieu de mémoire et souhaite savoir si une réunion est programmée

Mme le Maire lui répond qu'une réunion publique est prévue le samedi 7 mai au CAFI, dans la salle des associations, que les résidents recevront une invitation et que des affiches seront apposées pour une plus large information.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H45

Le Maire,
Claire PASUT